

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires

Fiche d'informations n° 3: Finances

- > Stratégie de placement
- > Situation financière



Stratégie de placement

Les actifs des fonds sont placés de façon à assurer leur sécurité, un rendement approprié et un volume de liquidités suffisant pour chaque installation nucléaire (art. 15 al. 1 OFDG).

La commission administrative (CA) du STENFO définit les principes, les objectifs et le cadre du placement de la fortune et édicte les directives de placement correspondantes. Les fonds sont soumis à la surveillance du Conseil fédéral (art. 81 al.1 LENu en relation avec l'art. 29 OFDG).

L'activité de placement est surveillée par un Investment Controller en concertation avec le comité de placements (CP). L'Investment Controller fournit un rapport trimestriel complet sur la structure de placement de la fortune en titres, le respect des directives de placement et la performance des mandats de gestion de fortune. En outre, l'Investment Controller informe mensuellement le CP STENFO de la situation actuelle de la fortune et de son évolution au moyen d'un sommaire de gestion. Il soutient également la CA STENFO, le CP STENFO et le secrétariat dans les questions relatives à la gestion de fortune.

Le CP STENFO est responsable du respect des directives de placement par les gestionnaires de fortune. Il informe la CA STENFO du respect des directives de placement au moyen des rapports trimestriels de l'Investment Controller.

Fonds de désaffectation

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les montants versés au fonds de désaffectation par les centrales nucléaires CNB, CNG, CNL et ZWILAG sont investis conformément à la stratégie suivante:

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	0.0%	0.0%	5.0%
Obligations en CHF	20.0%	14.0%	26.0%
Obligations d'État en monnaies étrangères (couvertes)	10.0%	7.0%	13.0%
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères (couvertes)	10.0%	7.0%	13.0%
Actions	40.0%	30.0%	50.0%
Immobilier Suisse	7.0%	4.0%	10.0%
Immobilier à l'étranger (couvert)	8.0%	4.0%	12.0%
Placements alternatifs	5.0%	0.0%	10.0%

Tableau 1: Stratégie actuelle de placement CNB, CNG, CNL et ZWILAG

Compte tenu de la mise hors service de la CNM, une stratégie de placement individuelle avec un budget de risque continuellement décroissant a été mise en œuvre en 2017. En ce qui concerne la stratégie du KKM, jusqu'à présent une réduction du budget des risques a eu lieu chaque année au 01.04 (la dernière le 01.04.2022) :



Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	41.0%	10.0%	51.0%
Obligations en CHF	22.0%	12.0%	40.0%
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'État (couvertes)	6.0%	3.0%	9.0%
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises (couvertes)	6.0%	3.0%	9.0%
Actions	20.0%	15.0%	30.0%
Immobilier Suisse	1.5%	0.0%	3.0%
Immobilier à l'étranger (couvert)	1.5%	0.0%	3.0%
Placements alternatifs	2.0%	0.0%	3.5%

Tableau 2: Stratégie actuelle de placement CNM

Fonds de gestion des déchets

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les sommes versées au fonds de gestion des déchets sont placées pour toutes les centrales selon la stratégie suivante:

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	0.0%	0.0%	5.0%
Obligations en CHF	20.0%	14.0%	26.0%
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'État (couvertes)	10.0%	7.0%	13.0%
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises (couvertes)	10.0%	7.0%	13.0%
Actions	40.0%	30.0%	50.0%
Immobilier Suisse	7.0%	4.0%	10.0%
Immobilier à l'étranger (couvert)	8.0%	4.0%	12.0%
Placements alternatifs	5.0%	0.0%	10.0%

Tableau 3: Stratégie actuelle de placement du fonds de gestion des déchets

Politique de placement axée sur le long terme

Les deux fonds sont axés sur un horizon de placement à long terme. Contrairement à une caisse de pension, par exemple, où la couverture et les liquidités doivent être garanties à tout moment, les prélèvements sur les fonds ne peuvent avoir lieu qu'après la mise hors service des centrales nucléaires encore en service actuellement.

Pour le fonds de désaffectation, le rendement réel moyen par an du portefeuille est de +3.74% au cours de la période allant de 1985 (création) à 2023. Pour le fonds de gestion des déchets, le rendement réel du portefeuille est de +3.96% sur la période allant de 2000 (création) à 2023. Jusqu'en 2020, seul le renchérissement basé sur l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) était utilisé pour la détermination du rendement réel. À partir de 2021, le calcul du rendement réel est basé en premier lieu sur l'indice des prix de la construction. Afin d'assurer la continuité, le calcul basé sur l'IPC continue d'être présenté.



Situation financière

Aperçu général au 31.12.2023

Fonds de désaffectation

La somme du bilan du fonds de désaffectation atteignait CHF 2'749'447'543.— au 31 décembre 2023 (année précédente: CHF 2'596'561'090.—). Les créances des centrales se montaient à CHF 2'749'126'479.— (année précédente: CHF 2'596'226'884.—). Le compte de résultats de l'année sous revue présente un bénéfice de CHF 168'658'616.— (année précédente: perte de CHF 420'930'871.—). Le rendement des placements réalisé pour l'ensemble des centrales s'est élevé à 6.67% pour l'année sous revue (année précédente: —13.68%). L'excédent de couverture par rapport à la valeur cible s'élève à CHF 9'984'479.—, soit 0.36%.

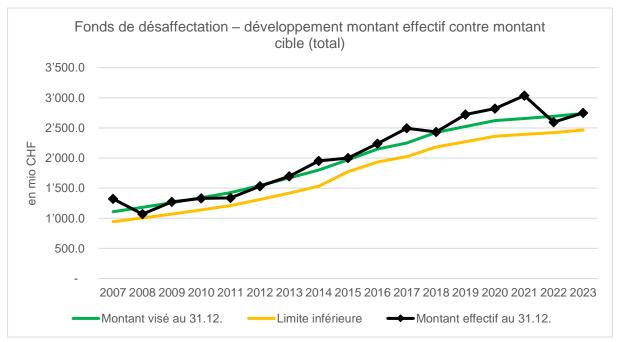


Illustration 1: Fonds de désaffectation: évolution montant réel vs montant cible (total)

Fonds de gestion des déchets

La somme du bilan du fonds de gestion des déchets radioactifs atteignait CHF 5'972'522'653.— au 31 décembre 2023 (année précédente: CHF 5'648'660'889.—). Les créances des centrales se montaient à CHF 5'971'943'392.— (année précédente: CHF 5'648'071'427.—). Le compte de résultats de l'année sous revue présente un bénéfice de CHF 382'091'020.— (année précédente: perte de CHF 960'720'064.—). Le rendement des placements réalisé pour l'ensemble des centrales s'est élevé à 6.89% pour l'année sous revue (année précédente: —14.23%). L'excédent de couverture par rapport à la valeur cible s'élève à CHF 216'327'392.—, soit 3.76%.



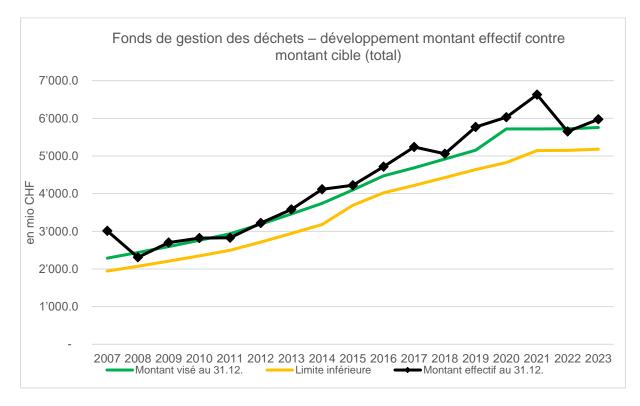


Illustration 2: Fonds de gestion des déchets: évolution montant réel vs montant cible (total)